



Direction générale des services

Décision n° 2021-24

Objet : Requête de :

M. Christophe PELTOT et Mme Amandine MOLIA
M. et Mme Pierre et Jacqueline DAVID
M. Bassam HADDAD
Mme Jacqueline RIGOLT
M. et Mme Claude et Catherine VAYRAC
M. Emmanuel FRANCOISE et Mme Catherine ZYMLA
M. Thierry LEBRUN
M. Jean-Marc LOESER et Mme Sylvie THIEBAULT
M. Claude SAHAKIAN
Mme Brigitte SERREAULT
L'association du quartier Cheneaux-Sablons
L'association de défense du site sentier des Torques / Coulée Verte des sentiers avoisinants
et de leurs riverains

Tendant à l'annulation de la décision en date du 17 novembre 2020 rejetant le recours gracieux en annulation de l'arrêté n° PC 092 071 20 00007 en date du 7 août 2020 par lequel le maire de Sceaux a accordé à la SCCV ISABELLA un permis de construire sur les parcelles cadastrées I n°45a, 48a et E n°13, 15, 16, 127, 17p1 et 56p1 sises 14 rue des Chéneaux à Sceaux. Mandat à DMS Avocats - SCP D.D.A. Avocats

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu le code de justice administrative,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au maire pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats,

Vu la requête n° 2100700-6 introduite devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise par M. Christophe PELTOT et Mme Amandine MOLIA, M. et Mme Pierre et Jacqueline DAVID, M. Bassam HADDAD, Mme Jacqueline RIGOLT, M. et Mme Claude et Catherine VAYRAC, M. Emmanuel FRANCOISE et Mme Catherine ZYMLA, M. Thierry LEBRUN, M. Jean-Marc LOESER et Mme Sylvie THIEBAULT, M. Claude SAHAKIAN, Mme Brigitte SERREAULT, l'association du quartier Cheneaux-Sablons, l'association de défense du site sentier des Torques / Coulée Verte des sentiers avoisinants et de leurs riverains, tendant à l'annulation de la décision en date du 17 novembre 2020 rejetant le recours gracieux en annulation de l'arrêté n° PC 092 071 20 00007 en date du 7 août 2020 par lequel le maire de Sceaux a accordé à la SCCV ISABELLA un permis de construire sur les parcelles cadastrées I n°45a, 48a et E n°13, 15, 16, 127, 17p1 et 56p1 sises 14 rue des Chéneaux à Sceaux,

Considérant qu'il convient de recourir à un cabinet d'avocats pour défendre les intérêts de la Ville en justice et la représenter devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise,

DECIDE de donner mandat à DMS Avocats - SCP D.D.A. Avocats, 139 boulevard Haussmann, 75008 Paris pour accomplir au nom de la Ville, auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, les actes de procédure nécessaires à la défense des intérêts de la Ville à l'encontre de M. Christophe PELTOT et Mme Amandine MOLIA, M. et Mme Pierre et Jacqueline DAVID, M. Bassam HADDAD, Mme Jacqueline RIGOLT, M. et Mme Claude et Catherine VAYRAC, M. Emmanuel FRANCOISE et

Mme Catherine ZYMLA, M. Thierry LEBRUN, M. Jean-Marc LOESER et Mme Sylvie THIEBAULT, M. Claude SAHAKIAN, Mme Brigitte SERREAULT, l'association du quartier Cheneaux-Sablons, l'association de défense du site sentier des Torques / Coulée Verte des sentiers avoisinants et de leurs riverains.

Fait à Sceaux, le 27 janvier 2021




Philippe LAURENT 